

# **Arrêté fédéral approuvant un protocole modifiant la convention de double imposition avec le Danemark**

du 19 décembre 1997

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 8 de la constitution;  
vu le message du Conseil fédéral du 28 mai 1997<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

<sup>1</sup>Le protocole modifiant la convention de double imposition avec le Danemark, signé le 11 mars 1997, est approuvée.

<sup>2</sup>Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

Conseil des Etats, 9 octobre 1997

Le président: Delalay  
Le secrétaire: Lanz

Conseil national, 19 décembre 1997

Le président: Leuenberger  
Le secrétaire: Anliker

<sup>1</sup> FF 1997 III 1015